

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 460



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	7
COMMISSION F.M.I.....	9
COMMISSION DELEGATIONS.....	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	14
COMMISSION FUTSAL	16
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	18
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION TECHNIQUE.....	28
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....	36

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
BUSINESS



Banque Alimentaire
de l'Isère

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 12 NOVEMBRE 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à tous les proches de **Monsieur GIRARD Emmanuel suite à son décès.**

Monsieur GIRARD était ancien membre du Comité de Direction, ancien Trésorier ainsi qu'ancien membre de diverses commissions au sein de notre District.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu **le samedi 7 décembre au TSF à Voiron.**

Vous trouverez sur le site l'ordre du jour de l'Assemblée (<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/>)

Les documents nécessaires à la préparation de cette AG paraîtront ultérieurement.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Du 9 Novembre 2019

Amende 44 €

CORBELIN U15F

FORFAIT JOURNEE

Du 9-10 Novembre 2019

Amende 32 €

BOUCHAGE PASSINS D4
USVO 2 D5
SEYSSINET 22 U20
SASSENAGE U20
EYBENS 2 U13D2
BATIE MONTGASCON U13D4

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U18

Du 9 Novembre 2019

Amende 124 €

REVENTIN 2 CHIU18AB

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8

Du 9 Novembre 2019

Amende 32 €

ISLE D'ABEAU CPU18FA8

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 9-10 Novembre 2019

Amende 11 €

ABBAYE U13D2
ABBAYE U13D4
ISLE D'ABEAU 2 U13D2
ISLE D'ABEAU U13D2
ISLE D'ABEAU 3 U13D4
GRESIVAUDAN CI U18F
DEUX ROCHERS SA8ENTD2
VOIRON MOIRANS U13D4

FMI NON RETOURNEE

Du 10 Novembre 2019

Amende 75 €

SASSENAGE D1
O. LES AVENIERES D4



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 12/11/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, J. M. KODJADJANIAN, F. MOREL, EL RHAFFARI.

Excusés : R. NODAM, G. BISERTA R, A. SECCO, F. AGACI.

DOSSIER N°09 : Appel du club de ST MARCELLIN en date du 12/11/2019 contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du 29/10/2019, parue le jeudi 31 Octobre 2019.

Sur la sanction suivante: Non intégration de l'équipe U13 en championnat Critérium.

En application de l'article 190 des règlements généraux de la FFF votre appel est hors délai (11 jours après la date de parution du PV N°497 le jeudi 31 Octobre 2019).

Votre appel est irrecevable.

CONVOICATIONS

DOSSIER N°10 : Appel du club de RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU en date du 07/11/2019 contestant la décision prise par la commission des règlements lors de sa réunion du 29/10/2019, parue le jeudi 31 Octobre 2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu par pénalité à l'équipe première pour un joueur non qualifié.

L'audition aura lieu le mardi 26/11/2019 à 19H15.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 12/11/2019

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N°06 : Appel du club d'EYBENS en date du 01/11/2019 contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du 29/10/2019.

Sur la sanction suivante: Non intégration de l'équipe U13 en championnat Critérium.

La commission départementale d'appel :

- Met la décision en délibéré.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club d'EYBENS.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent SCARPA

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Président : METE Orhan.
Secrétariat : J. SABATINO
Présents : J CHARLES - R NASRI.

À tous les arbitres qui officient en D1et D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsque il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

Information de la Commission Médicale à tous les arbitres

1/TOUS LES ARBITRES DE PLUS DE 18 ANS doivent passer au moins une fois dans leur carrière une ECHOGRAPHIE.

Mais étant donné les difficultés pour les RDV cardio, on leur a accordé un délai.

Donc tous ceux qui ont déjà passé une échographie doivent envoyer au secrétariat du DIF le compte rendu. A récupérer auprès de leur médecin traitant ou leur cardiologue s'ils ne l'ont pas.

Ceux qui n'en ont jamais passé et qui auront plus de 18 ans au 1er septembre 2020 doivent prendre RDV auprès d'un cardiologue pour passer cette échographie cardiaque et nous envoyer le compte rendu avant l'été 2020.

2/ TOUS LES ARBITRES A PARTIR DE 35 ANS doivent passer une épreuve d'effort au moins tous les 5 ans (selon leurs Facteurs de risque cardio vasculaire).

Là aussi une tolérance a été accordée mais il faut régulariser cette situation cette saison.



Donc tous ceux ayant déjà passé une Epreuve d'effort doivent, si ce n'est pas encore fait, envoyer le compte rendu au secrétariat du DIF.

Ceux qui n'en ont jamais passé, ou vieille de plus de 5 ans, doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la faire et nous envoyer le compte rendu avant l'été prochain.

Tous les nouveaux arbitres sont également concernés par ces mesures.



COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

DELEGATIONS : Mr DUTCKOWSKI Yohan, rapport d'après match, pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

US RO CLAIX : demande arbitre match U15 D3 Poule D du 16/11/2019 à 14h30 stade de ST ROMANS - US RO CLAIX / FC SURE 2 - transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FOOT AIR LIQUIDE : rapport de match foot entreprise, pris note, concerne la Commission de Discipline du District.

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : remerciements concernant leurs rencontres pour l'arbitre ayant officié, pris note.

AS CESSIEU : demande arbitre match senior Féminines à 11D2 PA du 18/11/2019, AS CESSIEU / VALLEE BLEUE - transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.
Rapport de match arrêté en U13 D3 PG, pris note, concerne la Commission de discipline du District.

FC ECHIROLLES : demande les nouvelles dates de la prochaine session pour la formation initiale en arbitrage pour inscrire un candidat, nous vous les transmettrons des que celles-ci seront définitivement établies.

COURRIERS ARBITRES :

BRIOUA Mourad : demande son écusson assistant ligue, transmis au responsable concerné.

LASS Driff : envoi du certificat médical pour indisponibilité.

LACHRAF Aadil : envoi du certificat médical pour indisponibilité.

TREVISAN Ludovic : attestation employeur pour indisponibilité tests physiques du 09/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

TREVISAN Axel : justificatif pour indisponibilité tests physiques du 09/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

GUILLOT Farah : pris note de votre courrier, ne change en rien la décision prise pour la faute technique.

GUIGON Florian : problème de paiement suite à son déplacement et un forfait d'une équipe au match, transmis au responsable concerné.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 12 NOVEMBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

COURRIER

Une réponse par mail a été faite à l'arbitre Mr VERNOTTE concernant les cartons blancs

Un mail a été envoyé à l'observateur Mr BROSSETTE concernant l'intervention de l'observateur après le match TUNISIENS DE ST MARTIN D'HERES, une réponse par mail vous a été faite ce jour

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON POUR LES CLUBS

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Dimanche 10 Novembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D4 Poule E	UNIFOOT 2	NIVOLAS 2	MORE Claude	Frais au Club d'Uni-foot

DESIGNATIONS :

Samedi 16 Novembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U18 D1 Poule A	DEUX ROCHERS	VALLEE DE GRESSE	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation

U18 D2 Poule A	LA MURETTE 2	MANIVAL 2	DIASPARRA Guillaume	Frais aux 2 Clubs
Coupe F MARCHIOL	FC2A	TULLINS	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
Coupe F MARCHIOL	OLYMPIQUE VILLE-FONTAINE	NIVOLAS	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
U18 D3 Poule A	PAYS D'ALLEVARD	CROLLES 2	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
U18 D3 Poule G	CVL 38	SAINT MAURICE L'EXIL 2	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs
U15 D1	VALLEE DU GUIERS	MANIVAL	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 17 Novembre 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe F MARCHIOL	NOYAREY	SASSENAGE	GIROUD GARAMPON Hervé	Frais au Club de Sassenage
Coupe F MARCHIOL	SAINT GEORGES DE COMMIIERS	VOREPPE	HUGOT Daniel	Frais au Club de Saint Georges de Commiers
Coupe F MARCHIOL	SAINT JOSEPH RIVIERE	RACHAIS 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs
Coupe F MARCHIOL	ASCOL FOOT 38	COLLINES	GIRARD VEYRET Norbert	Frais aux 2 Clubs
Coupe F MARCHIOL	SUSVILLE MATHEY-SINE	CROLLES	EL RHAFFARI Reda	Frais aux 2 Clubs
FEMININE A 11 D1	GRESIVAUDAN	FC BOURGOIN	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
Coupe GROS BAL-THAZAR	JARRIE CHAMP 2	VALLEE DE GRESSE 3	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
Coupe GROS BAL-THAZAR	RIVES 2	EYBENS 3	BENZEGHIBA Tofik	Frais aux 2 Clubs



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

REUNION COMMISSION DU 12 NOVEMBRE 2019

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD-GARAMPON

COURRIERS

Clubs : St SIMEON DE BRESSIEUX, pour la liste de délégués la commission vous a répondu ce jour par mail

CONVOICATIONS

La commission Ethique et Prévention recevra le **mardi 19 novembre à 19h30 au District de l'Isère** :

Les Présidents des clubs de CESSIEU et de VALLEE BLEUE

Les éducateurs des clubs de CESSIEU et de VALLEE BLEUE présents lors de la rencontre U13 opposant CESSIEU 1 et VALLEE BLEUE 2, ainsi que l'arbitre bénévole de la rencontre.

La commission Ethique et Prévention recevra le **mardi 26 novembre à 19h30 au District de l'Isère** :

Les Présidents des clubs de L'Isle D'ABEAU et de DOMARIN, ainsi que le vice-président de l'Isle D'ABEAU,
Les quatre éducateurs présents le jour du match des équipes U13 1 et 2 de L'Isle D'ABEAU et de DOMARIN

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 460 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 459 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affi-**



liation ainsi que le nom et numéro de licence de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Asieg ; Balmes Nord Isère ; Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Batie Montgascon ; Bilieu. ; Bizannes ; Bouchage ; Cassolard Passageois ; Chabons ; Charvieu ; Cheyssieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Dolomieu ; Domarin ; ECBF ; Echirolles ; Entente Foot le Etangs ; Estrablin ; Eyzin St Sorlin ; Faramans ; Flachères ; Fontaine ; Four ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champ ; La Batie Divisin ; La Bourbre ; L.C.A ; La Murette ; Lauzes ; Liers ; Manival ; Martinerois ; Miribel ; Moirans ; Mos3r ; ND de Mesage ; O. Nord Dauphiné ; Oyeu ; Pays Allevard ; Pierre Chatel ; Poisat ; Reventin ; Ruy Montceau ; Saint Antoine, Seyssinet ; Seyssins ; St Cassien .St Georges de Commiers ; St Joseph de Rivière ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Uriage ; St Paul de Varces ; St Quentin sur Isère ; Sud Isère ; Susville ; Thodure ; Tignieu ; Tullins ; Turcs de la Verpillère ; UNIFOOT ; Vallée de la Gresse ; Vallée du Guiers ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vézeronce- Huert ; Vinay ; Voiron-Moirans ;

Liste non validée : Champagnier ; Cessieu ; Sassenage ; Formafoot

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS :

ECHIROLLES, BREZINS, C V L 38, 4 MONTAGNES, FLORIAN GUIGON, RO CLAIX, CORBELIN, A C N D ,CLAIX, GRESIVAUDAN, VALLEE DU GUIERS, ISLE D'ABEAU, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, VAREZE, E G 2 F, ST SIMEON DE BRESSIEUX, G A P S, G U C F F ,RACHAIS, L C A FOOT, ST CASSIEN, LIERS

COUPE DE FRANCE

FELICITATIONS au club de GRESIVAUDAN pour sa brillante qualification en coupe.
Au prochain tour, il affrontera MONACO

COUPE MONIQUE BERT A 11

2ème Tour : 23 février 2020

¼ de finale : 26 avril 2020

½ finale : 24 mai 2020



COUPE U 18 A 8

Déroulement de la coupe

Second tour le 14 Décembre 2019
1 Match de cadrage le 1° Février 2020
½ Finale le 11 Avril 2020
Finale le 14 Juin 2020

COUPE SENIORS A 8

Déroulement de la coupe

Second tour le 15 Décembre 2019
Tour de cadrage le 23 février 2020
¼ Finale le 12 Avril 2020
½ Finale le 26 Avril 2020
Finale le 14 Juin 2020

U 15F

En application des Règlements généraux, les U15 F jouent avec un ballon catégorie 5

2e phase
CORBELIN
Forfait général



RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers concernant les **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer systématiquement :
La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

TOUJOURS D'ACTUALITÉ

La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéra

Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles
D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit
De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019 – PV 460

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

65. Air Liquide : noté, transmis commission compétente.

66. Fasson : noté (FM).

67. Fasson : noté, match en retard le 14/11/2019 contre St Martin d'Hères, accord CFE.

**IMPORTANT NOTE AUX CLUBS :**

La qualité des scans des feuilles de match est parfois très mauvaise voire illisible, merci d'en tenir compte dans vos prochains envois (éviter les photos de téléphone).

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.
Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Tour National, 1/32èmes de finale. Saint-Sébastien FC (44) – Air Liquide (38).

Samedi 16/11/2019, 14h30. Stade des Gripôts 1, 51 rue des Plantes, Saint-Sébastien-sur-Loire (44).
Arbitre centre : Yoann GUENAND.

Tour National, 1/32èmes de finale. GSE – Nanterre Conseil Général 92 (92).

Samedi 16/11/2019, 14h30. Stade Stijovic, 50 chemin de la Poterne, Grenoble (38).

Arbitre centre : Mathieu LERUSSARD.
Arbitre assistant 1 : Yoann ARAGONES. Arbitre assistant 2 : Omar AIT HAMMOU.

Délégué : Marc MONTMAYEUR.

La CFE souhaite bonne chance à Air Liquide et GSE.

COUPE DE L'ISERE ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A02. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

A02. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 18/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles

B02. Air Liquide – GSE.

Report à une date ultérieure, matches de coupe nationale.

B02. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 18/11/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

B02. Exempt : CD Varcès.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. GSE – CEA 1 ST.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J04. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 25/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J04. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 25/11/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J04. Belledonne – Air Liquide.

Lundi 25/11/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J04. Exempt : ASPTT 1 La Poste.

J05. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 02/12/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage

J05. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 02/12/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J05. ASPTT 3 Sifac – CD Varcès.

Lundi 02/12/2019, 20h45. Bachelard.

J05. Belledonne – CEA 2 Grenoble.

Lundi 02/12/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J05. Exempt : Air Liquide.

COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T02. Métropolitains – Saint-Martin d'Hères.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T02. Saint-Martin d'Uriage 2 – Seyssins.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18 au 21/11/2019

T02. Deux Rochers 1 – Fontaine Les Iles.

T02. Biliu – Deux Rochers 2.

T02. Touvet-Terrasse – Saint-Paul-de-Varces.

T02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage 1.

T02. Eybens – Umicore Foot.

T02. Villeneuve – Abbaye.

T02. Exempt : Jarrie-Champ.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Matches en retard, possibilité de jouer du 12 au 14/11/2019, dirigeants vous contacter et prévenir la CFE.

Métropolitains - Villeneuve (J01), Saint-Martin d'Hères - Deux Rochers 1 (J01), Villeneuve - Eybens (J02).

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ02. Fasson - Saint-Martin d'Hères.

Jeudi 14/11/2019, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J04. Métropolitains – Jarrie-Champ.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 25 au 28/11/2019

J04. Saint-Martin d'Hères – Eybens.

J04. Métropolitains – Jarrie-Champ.

J04 Villeneuve – Fasson.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 460

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

J04. Deux Rochers 1 – Saint-Martin d'Uriage 1.

Matches à jouer semaine du 02 au 05/12/2019

J05. Eybens – Deux Rochers 1.

J05. Saint-Martin d'Uriage 1 – Villeneuve.

J05. Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Hères.

J05. Fasson – Métropolitains.



FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ02. Saint-Paul-de-Varces – Saint-Martin d'Uriage 2.

Mercredi 13/11/2019, 21h00. Grégory Kuchle, Saint-Paul-de-Varces.

J04. Umicore Foot – Deux Rochers 2.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 25 au 28/11/2019

J04. Saint-Paul-de-Varces – Biliu (match à jouer à Biliu, match retour à Saint-Paul-de-Varces).

J04. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage 2.

J04. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse.

J04. Exempt : Seyssins.

J05. Umicore Foot – Fontaine Les Iles.

Lundi 02/12/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 02 au 05/12/2019

J05. Deux Rochers 2 – Saint-Martin d'Uriage 2.

J05. Biliu – Abbaye.

J05. Touvet-Terrasse – Seyssins.

J05. Exempt : Saint-Paul-de-Varces.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Présents : MM. LOUIS J. - CARRETERO C.- GELMO B.- SUEUR P

Excusée: M.J MUFFAT-JOLY



La Commission rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Nuxerete Fs 38 2 : Coupe Départementale : Le 07/12/19, match avancé à 15h00 (17h30 à l'origine)

INFO :

Formation Arbitre Futsal : organisé par la LAURAFoot le 30/11/19 et le 1/12/19 à TOLA-VOLOGE.

Coupe Départementale Futsal Jeunes et Féminines séniors:

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du DIF, la date de clôture des inscriptions est fixée au 10/12/2019. Par ailleurs, si un club a la possibilité de nous accueillir pendant la trêve hivernale, merci de faire un courrier au DIF.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de date des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

CHAMPIONNAT D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour cause de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Pays Voironnais / L'arbre de vie 1 : Le Dimanche 17/11/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie)
Futsal Picasso 1 / Futsal O Rivois 1 : Le Vendredi 15/11/19 à 20h00 (Gymnase Picasso, Echirolles).
Vie et partage 2 / Nuxerete Fs38 1: Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).
JOGA 2 / Virieu Futsal 1 : Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Alphonse Daudet, Grenoble)

CHAMPIONNAT D2 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19): Pour les matchs non joués suite à la refonte du calendrier:

Cette journée est reportée à la semaine 45 (du 04/11/19 au 10/11/19).

Mistral Grenoble / Futsall des Géants 2 : Le Vendredi 08/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).
RCA Futsal 2 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 10/11/19 à 20h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

RCA Futsal 2 / Fontaine As : Le Dimanche 17/11/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Mistral Grenoble / Crolles FC 3 : Le Vendredi 15/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).
Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : **Le Dimanche 17/11/19 à 16h00 (Gymnase St Alban de Roche).**
Futsall des Géants 2 / Exempt.

4° journée (du 18/11 au 24/11/19):

Espoir Futsal 38 2 / RCA Futsal 2 : Le Dimanche 24/11/19 à 14h00 (Gymnase St Alban de Roche).
Fontaine As / Mistral Grenoble : **Le Dimanche 24/11/19 à 15h00 (Gymnase à définir)**
Nuxerete Fs 38 2 / Futsall des Géants 2 : Le Samedi 23/11/19 à 17h30 (Gymnase Charles de Gaulles).
Exempt / Crolles FC 3 :

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL SÉNIORS :

Tour de cadrage

Vie et Partage / Arbre de vie : Le samedi 07/12/2019 à 17h (gymnase Croix de Verrine - Grenoble)
Pays voironnais / RCA 2 : Le dimanche 08/12/2019 à 15h00 (gymnase Lafaille - Coublevie).
Nuxerette 2 / Futsal des géants 2 : Le samedi 07/12/2019 à 15h00 (Charles de gaulle - Noyarey)
Joga 2 / Mistral : Le samedi 07/12/2019 à 17h00 (gymnase Reynies Bayard - Grenoble)



COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, BONO

Absent excusé : M. PINEAU

TERRAINS IMPRATICABLES

ST PAUL DE VARCES : Prière de transmettre, pour le mardi 19 novembre au plus tard, au District Isère football, votre arrêté municipal de ce week-end 9-10 novembre.

SUSVILLE-MATHEYSINE : Prière de transmettre, pour le mardi 19 novembre au plus tard, au District Isère football, votre arrêté municipal de ce week-end 9-10 novembre.

COURRIERS

CA AIR LIQUIDE / GSE - FOOT ENTREPRISE à 11 : dossier transmis à la commission de discipline

MOIRANS FC2 / CROSSEY AS1 - SENIORS – D 5 – POULE C – Match du 10/11/19

Match arrêté – dossier transmis à la commission de discipline.

F.C. SEYSSINS 3 / VALLE DE GRESSE 2 - U13 - D3 - POULE C – Match du 9/11/2019

Match reporté pour terrain impraticable, le match est à jouer à une date qui sera fixée par la commission Sportive.

TERRAIN SUSPENDU

N°41 : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2

Considérant ce qui suit :

La rencontre du 10/11/2019 : USVO 2 / FROGES – D – POULE A – ne s'est pas jouée suite au forfait de l'équipe VILLAGE OLYMPIQUE 2.

Le match de suspension de terrain n'a pas été purgé

Par ces motifs, L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 02 décembre au plus tard le lieu de la rencontre D5-A : USVO 2 / ST MARTIN D'HERES 3 du 8/12/19.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

COUPE VETERANS

Il manque les feuilles de match et les résultats des matchs suivants :

Vétérans à 8 secteur GRENOBLE :

GIERES / EYBENS

F.C.2.A. / MANIVAL

RACHAIS / ST PAUL DE VARCES
TOUVET TERRASSE / ST HILAIRE DU TOUVET

Vétérans à 8 Secteur NORD-ISERE :

LA MURETTE / ST HILAIRE DE LA COTE
MONTFERRAT / LES AVENIERES
VAREZE / O. NORD-DAUPHINE
VALLEE HIEN / ST ANDRE LE GAZ

Prière de les transmettre au District Isère football pour le lundi 18 novembre 2019 sous peine de match perdu aux deux équipes.

DECISIONS

N° 32 : EYBENS OC 1 / SEYSSINS F.C. 1 – FEMININES U18 F à 8 – PHASE 1 – POULE B – MATCH DU 12/10/2019.

Considérant ce qui suit :-

L'article 200 des règlements généraux de la FFF,-

L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de EYBENS :- SIMONIAN THALIA, licence saisie le 5/10/2019, enregistrée le 5/10/2019, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

~~Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de EYBENS-~~

~~Le club d'EYBENS est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer une joueuse non qualifiée à la date de la rencontre.-~~

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.-

~~Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.~~

Erreur administrative de LAURAFoot -

Par ce motif, la C.R. décide : la joueuse SIMONIAN THALIA est qualifiée à la date du match du 12/10/19

N°40 : SEREZIN TOUR AS 1 / BALMES NORD ISERE F.C. 1 – COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE – MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueurs du club de BALMES NORD ISERE

- ALVES Grégory
- SERY Cédric
- VEYSSILLIER Frédéric
- GREPAT Jérémy,



Ces joueurs sont non licenciés.

- M. PARIS Benjamin, licence saisie le 21/10/2019, enregistrée le 21/10/2019, joueur qualifié le 26/10/2019, Ce joueur n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de BALMES NORD ISERE

Le club de BALMES NORD ISERE est amendé de la somme de 430€ (4 x 100€ pour avoir fait jouer 4 joueurs non licenciés et 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 42 – COTE SAINT ANDRE FC1 / BEAUCROISSANT F.C. 1 - COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE – MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueurs du club de BEAUCROISSANT :

DA SILVA Lopes, licence saisie le 22/10/2019, enregistrée le 22/10/2019, joueur qualifié le 27/10/2019,

KAYA Fikret, licence saisie le 22/10/2019, enregistrée le 22/10/2019, joueur qualifié le 27/10/2019,

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de BEAUCROISSANT.

Le club de BEAUCROISSANT est amendé de la somme de 2 x 30 € = 60 € pour avoir fait jouer 2 joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°44 : CROLLES 3 / FONTAINE A.S.1 – FUTSAL – D2 – MATCH DU 19/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueurs du club de CROLLES :

MEDJALDI Amine, licence saisie le 16/10/2019, enregistrée le 16/10/2019, joueur qualifié le ??/10/2019,

ALLAG Halim, licence saisie le 16/10/2019, enregistrée le 16/10/2019, joueur qualifié le 21/10/2019,

Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (moins un point (-1), zéro but) au club de CROLLES.

Le club de CROLLES est amendé de la somme de 2 x 30€ = 60€ pour avoir fait jouer 2 joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°45 : ST MAURICE L'EXIL / BEAUREPAIRE – COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE - MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de BEAUREPAIRE : ROCHE Patrick : licence saisie le 21/10/2019, enregistrée le 21/10/2019, joueur qualifié le 26/10/2019,

Ce joueur n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de BEAUREPAIRE.

Le club de BEAUREPAIRE est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°46 : U.S. CHARTREUSE GUIERS 2 / ST CASSIEN – COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE - MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de U.S. CHARTREUSE GUIERS :

FERREIRA Dominique : licence saisie le 21/10/2019, enregistrée le 21/10/2019, joueur qualifié le 26/10/2019.

Ce joueur n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de U.S. CHARTREUSE GUIERS.

Le club d'U.S. CHARTREUSE GUIERS est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°47 : BOUCHAGE PASSINS 2 / U.S. CHARTREUSE GUIERS 1 – COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE - MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de U.S. CHARTREUSE GUIERS :

COTTIN Bernard : licence saisie le 22/10/2019, enregistrée le 22/10/2019, joueur qualifié le 27/10/2019,

GALOFARO William : licence saisie le 21/10/2019, enregistrée le 21/10/2019, joueur qualifié le 26/10/2019,

LOCATELLI Guy : licence saisie le 23/10/2019, enregistrée le 23/10/2019, joueur qualifié le 28/10/2019,

Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de U.S. CHARTREUSE GUIERS.

Le club d'U.S. CHARTREUSE GUIERS est amendé de la somme de 90€ (3x30€) pour avoir fait jouer trois joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

BOUCHAGE PASSINS 2 qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°26 : SEYSSINS / SEYSSINET – FEMININES à 8 - MATCH DU 27/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

L'art. 200 des règlements généraux de la FFF,

L'art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Les P.V. de la commission féminine précisant que « *lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappés est strictement interdit, de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014).*

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.»

L'art 71 des R.G. de la F.F.F. : « *La pratique du football par un joueur porteur d'un appareil chirurgical apparent ou non, est subordonnée à la production d'un certificat médical délivré par un médecin fédéral. L'absence de toute acuité visuelle à un oeil est une contre-indication absolue à la pratique du football.*»

La présence sur le terrain d'une joueuse munie d'un casque.

Par ce motif, la CR donne match perdu (moins un point (-1), zéro but) par pénalité au club de SEYSSINET..

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement



sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 6 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous seront suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 20 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD **06 31 65 96 77**

SECRETAIRE

Aline BLANC

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2019

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron

Excusé : A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

Les dates pour la phase printemps sont les suivantes :

08/02/2020 ; 14/03/2020 ; 21/03/2020 ; 28/03/2020 ; 04/04/2020 ; 09/05/2020 ; 16/05/2020 et 06/06/2020.

Les dates de repli sont : 11/04/2020 ; 18/04/2020 et 02/05/2020

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86



U13

RAPPEL IMPORTANT : Pour la 2ème phase en Criterium, D1 et D2 le défi jonglage est obligatoire et à disputer avant la rencontre.

Les feuilles de jonglage sont à télécharger sur le SITE (Rubrique Pratique, foot animation, docs utile, défi jonglage)

Ces feuilles sont à remplir correctement et à renvoyer au district agrafées à la feuille de match

Barème défi jonglage : 1 pt pour l'équipe gagnante, 0 pour la perdante et -1 pour le non-retour de cette feuille à l'équipe recevant

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

U15 A 11

Le tirage du challenge Augustin DOMINGUEZ est consultable sur le site

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

Courriers clubs : Reventin, Isle d'Abeau, Claix, Manival, Domarin, Echirolles, Voiron-Moirans

Voiron-Moirans : nous ne pouvons satisfaire à votre demande.

Reventin : Votre demande a été transmise accord de la commission

Vallée du Guiers : Sans l'accord du club de Charvieu nous ne pouvons pas satisfaire votre demande

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U20

Championnat :

La première phase s'est terminée ce samedi 09 novembre. Débutée avec 15 équipes réparties en deux groupes, elle se termine avec 3 équipes ne repartant pas en deuxième phase.

Devant la nécessité de donner sur la globalité d'une saison un nombre de 22 à 24 rencontres à chacune des équipes, la commission sportive en concertation avec la commission Ethique a décidé des modifications suivantes :

Les 12 équipes restantes sont regroupées dans une poule unique.

Le résultat des matchs joués en première phase est conservé. Un nouveau calendrier paraîtra dès cette fin de semaine.

L'attention des 12 équipes concernées est attirée sur le fait qu'elles devront suivre les dates des matchs et ne pas suivre forcément le numéro des journées.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

VETERANS

MOS3r (2) intègre la poule E Nord Isère.

Le Président
L. Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

RECTIFICATIF

PLANNING WEEK-END

DU 15 NOVEMBRE 2019 AU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U6/U7

GF38/FC ÉCHIROLLES/AS FONTAINE/ASIEG à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U10

FC2A 2/AC SEYSSINET 3/FC 4 MONTAGNES à 10h30

Match U13 D4

FC2A 3/AS NT DAME DE MÉSAGE 2 à 10h30

Match U13 D2

FC2A/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h00

Match U13 D3

FC2A 2/AS SURIEUX ÉCHIROLLES à 13h00

Match U18 D3

FC2A 3/ASIEG à 16h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U8/U9

AJAT VILLENEUVE/GF38/USVO à 10h30

Match U13 D1

AJAT VILLENEUVE/FC BOURGOIN 2 à 13h30

Match U18 D3

AJAT VILLENEUVE/US GIÈRES 2 à 15h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 15 novembre 2019

Match Vétérans

FC2A/FC SEYSSINS à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 15 novembre 2019

Match Vétérans

FC2A 2/FC ST MARTIN D'HÈRES 2 à 20h00

Match Vétérans

ASIEG/FC ST MARTIN D'HÈRES à 20h00

samedi 16 novembre 2019

Plateau U8/U9

ASIEG/FC ST MARTIN D'HÈRES/FC2A à 10h30

Plateau U10-U11

ASIEG/FC 2 ROCHERS FILLES/USVO 2 à 13h30

Match U13 D3

ASIEG/AS FONTAINE à 13h30

lundi 18 novembre 2019

Match Foot Entreprise

MÉTROPOLITAINS/ST MARTIN D'HÈRES à 20h00

Match Foot Entreprise

ST MARTIN D'URIAGE 2/SEYSSINS à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U6/U7

FC MISTRAL/AJAT VILLENEUVE/

US ABBAYE/AS BAJATIÈRE à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL/AS SURIEUX ÉCHIROLLES/

FC ÉCHIROLLES 3 à 12h00

Match U13 D4

FC MISTRAL 3/AS SURIEUX ÉCHIROLLES à 12h00

Match U13 D2

FC MISTRAL/FC DEUX ROCHERS 2 à 13h30

Match U13 D3

FC MISTRAL 2/FC ST MARTIN D'HÈRES 3 à 13h30

Match U15 D3

FC MISTRAL 2/FC SUD ISÈRE à 16h00



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 460

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U11

US ABBAYE/FC 2 ROCHERS 2/

FC SEYSSINS 3 à 13h00

Match Cp de France Foot Entreprise GSE/CONSEIL
GÉNÉRAL 92 à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 16 novembre 2019

Match U18 D1 USVO/AS VER SAU à 14h00

lundi 18 novembre 2019

Match Foot Entreprise ASPTT 3/BELLEDONNE à
20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U11

GF38 2/FC ÉCHIROLLES 2/FC MISTRAL à 10h30

Plateau U11

GF38/FC ÉCHIROLLES/USVO à 10h30

Match U13 D2

GF38 3/CS VOREPPE à 13h30

Match U13 D1

GF38 2/FC MOS 3 RIVIÈRE à 14h00

Match Cp de l'Isère seniors

FC2A/AS TULLINS à 18h00

dimanche 17 novembre 2019

Match Féminines R2

GF38 3/E.S NORD DROME à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 16 novembre 2019

Match U15 D3

AS BAJATIÈRE/FC PONT DE CLAIX à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉ- TIQUE

samedi 16 novembre 2019

Plateau U10-U11

USVO/US SASSENAGE/UOP à 10h30

Match U13 D2

USVO 2/US JARRIE CHAMP à 13h00

Match U15 D2

USVO/FC ST MARTIN D'HÈRES à 15h00

dimanche 17 novembre 2019

Match Cp de l'isère seniors

USVO/TUNISIENS SMH à 14h30

PLANNING WEEK-END

**DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 AU LUNDI
25 NOVEMBRE 2019**

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 23 novembre 2019

Plateau U8/U9

GF38/UOP/AC SEYSSINET à 10h30

Plateau U6/U7

FC2A /GF38/AC POISAT/AS SURIEUX ÉCHIROLLES
à 13h30

dimanche 24 novembre 2019

Match U16 R2

GF38 2/ST GENIS FERNEY CROZ à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 23 novembre 2019

Match Cp de l'Isère U13

FC2A 2/FC ST MARTIN D'URIAGE 2 à 13h00

Match U18 D1

FC2A/OC EYBENS 2 à 15h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 23 novembre 2019

Plateau U10-U11

AJAT VILLENEUVE/USVO/UOP à 13h30

Match seniors R3

AJAT VILLENEUVE/O. ST GENIS LAVAL à 20h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 23 novembre 2019

Plateau U8/U9

AS BAJATIÈRE/US SASSENAGE/US ABBAYE à
10h30



Match Cp de l'Isère U13
AS BAJATIÈRE/FC2A 3 à 13h30

**STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE
(rugby / foot à 8)**

samedi 23 novembre 2019

Plateau U11
ASIEG/FC 2 ROCHERS 2/OC EYBENS 3 à 13h30

lundi 25 novembre 2019

Match Foot Entreprise MÉTROPOLITAINS/JARRIE
CHAMP à 20h00

Match Foot Entreprise
UMICORE/DEUX ROCHERS 2 à 20h00

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Syn-
thétique)**

samedi 23 novembre 2019

Plateau U8/U9
FC MISTRAL/FC 4 MONTAGNES/USVO à 10h30
Plateau U11
FC MISTRAL/FC SEYSSINS/FC CROLLES à 13h30

Match Cp de l'Isère U13
FC MISTRAL 2/AS NT DAME MÉSAGE 2 à 13h30

Match Cp de l'Isère U15
FC MISTRAL 2/FC SEYSSINS 2 à 15h00

Match Cp de l'Isère U15
FC MISTRAL/FC2A à 17h00

dimanche 24 novembre 2019

Match Féminines D1
FC MISTRAL/G. ARTAS CHARANTONNAY à 12h30
Match seniors D5 ASGD/US CHATTE 2 à 14h30

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL
(GAZON)**

samedi 23 novembre 2019

Plateau U10
US ABBAYE/US SASSENAGE/
AC SEYSSINET 2 à 14h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL
(GAZON)**

samedi 23 novembre 2019

Plateau U6/U7
US ABBAYE/FC SEYSSINS/
FC ST MARTIN D'HÉRES/ASIEG à 14h00

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2
FOOTBALL (SYNTHE)**

vendredi 22 novembre 2019

Match Vétérans
GSE/OC EYBENS 2 à 20h00

samedi 23 novembre 2019

Match Cp de l'Isère U15

FC2A 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 2 à 14h00

Match U18 D3
FC2A 2/CA GONCELIN à 16h00

dimanche 24 novembre 2019

Match seniors D2
ASIEG 2/AS PONCHARRA à 12h00

Match seniors D1
ASIEG/US LA MURETTE à 14h30

lundi 25 novembre 2019

Match Foot Entreprise
GSE/CEA à 20h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL
(SYNTH.)**

samedi 23 novembre 2019

Match U20 R1
GF38/LYON LA DUCHÈRE à 16h00
Match Féminines R1
GF38 2/EV.S GENAS AZIEU à 19h00

dimanche 24 novembre 2019

Match U18 R1
GF38/AS ST PRIEST à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 23 novembre 2019

Match Cp de l'Isère U15
AS BAJATIÈRE/AJAT VILLENEUVE à 14h00
Match U18 D3

ASIEG/US SASSENAGE à 16h00

dimanche 24 novembre 2019

Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/OL ST MARCELLIN 3 à
14h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 23 novembre 2019

Plateau U11
USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES/FC CROLLES à
10h30

Match Cp de l'Isère U13
USVO 3/AM.C. POISAT 2 à 10h30

Match Cp de l'Isère U15
USVO 2/ES MANIVAL 2 à 13h00

Match Cp de l'Isère U15
USVO/AC SEYSSINET à 15h00

Match U18 D3
USVO 2/FC VALLÉE GRESSE 2 à 17h00



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 12 NOVEMBRE 2019

NOTE A NOYAREY : Prière de nous transmettre les raisons pour lesquelles, une nouvelle fois, M. ZOUGAGH Farid, ne s'est pas présenté à la formation C.F.F.3, à laquelle il était inscrit, avant de demander la mise en place de nouvelles sessions.

Nous rappelons que des personnes, comme l'an dernier, attendaient une place pour participer à cette formation. De plus, le stage a fonctionné sans être complet, modifiant les mises en place des différents ateliers.

Le dossier à réception, sera transmis à la commission technique pour suite à donner.

NOUVELLE FORMATION CFF3 DU 9 AU 13 MARS 2020

La session CFF3 est ouverte en ligne.

REPORT DE LA FORMATION U7 DU 9 NOV 19 AU 14 MARS AU CHEYLAS

NOUVELLE FORMATION U7 LE 14 MARS 2020 A REVENTIN

Les 2 sessions U7 sont ouvertes en ligne.

RETOUR SUR LA COUPE INTER DISTRICTS

La Coupe interdistricts s'est déroulée du 31 octobre au 2 novembre sur les terrains de la plaine du Centre Omnisport de Vichy. La Sélection Iséroise termine 6ème au classement des 3 rencontres jouées (formule échiquier avec 12 équipes engagées) et 4ème sur les résultats des Tests (Jonglage Statique x50 PIED DROIT/GAUCHE/TÊTE, Détente verticale, Vitesse 10/20m). Le bilan est satisfaisant au vu des résultats obtenus puisque nous ne perdons pas (sans prendre en compte la série des tirs au but), et nous n'encaissons que 2 buts sur les 3 matchs joués.

LE POINT : 6ème avec 7 points (1 victoire, 2 nuls, 0 défaite, 9 buts marqués, 2 but encaissés, différence de buts : +7).



1er Match ISERE/HAUTE SAVOIE (0-0) : Gagné au Tir au But 3-2 ; Ce 1er match était équilibré et il aurait pu basculer d'un côté comme de l'autre, au final le résultat est équitable. Nous retiendrons l'excellente réussite de notre Gardien de but IHEB D. dans cette « redoutable » épreuve de Tirs au But et malheureusement la blessure au mollet de DAMIEN P., qui après avis du staff médical, ne pourra pas reprendre la suite de la compétition.

2ème Match ISERE/PUY DE DÔME (2-2) : Perdu au Tir au But 5-4, buteurs : Mounir MRAD, Erwin RAMANOU ; Nous sommes tombés contre une belle équipe du Puy de Dôme qui a bien défendu et qui a réussi à nous marquer les 2 seuls buts encaissés dans cette compétition. Il y a eu beaucoup d'engagement et de bonnes phases de jeu dans cette rencontre, et bon nombre de situations offensives favorables. Mais nous ne sommes pas parvenus à nous mettre à l'abri pour éviter un retour possible de nos adversaires, et l'adversaire a réagi rapidement en inscrivant 2 buts coup sur coup. Nous sommes tout de même allés chercher les ressources nécessaires pour revenir au score en fin de partie, sur un corner tiré par GEBRIL A.J. qui trouve ERWIN R. et qui marque d'une superbe tête sous la barre. C'est un But que l'on n'a pas pu valoriser dans la foulée puisque notre attaquant ROMAIN D.F. prend un carton rouge suite à une contestation trop virulente d'une décision de l'arbitre. Il se fait donc logiquement exclure, et en plus, nous perdons la cruelle épreuve des tirs au but. Pour une question d'éthique, nous avons choisi de ne pas le faire jouer le lendemain pour le dernier match.



3ème Match ISERE/ALLIER (7-0), buteurs : Mounir MRAD, Christophe SEGURA (x2), Erwin RAMANOU (x2), Evan GLENAT ; Après beaucoup de maladresses devant le but, mais aussi une belle prestation du gardien de but adverse dans la 1ère partie de ce match, nous avons pu débloquer le match suite à la rentrée en jeu de CHRISTOPHE S.. Le résultat est logique vu la multitude d'occasions et les joueurs ont maîtrisé le jeu de bout en bout. Malgré les blessures (HUGO B., et MATHYS G.) et notre joueur suspendu, nous avons été solidaires et l'équipe a continué à faire preuve de caractère, en étant combatif.

Nous félicitons l'ensemble du groupe pour leur travail et leur engagement dans cette compétition, où on s'est rendu compte que tout le monde pouvait battre tout le monde. Le staff technique est fier d'avoir pu compter sur ce groupe, sur son niveau de jeu, d'application et de sérieux depuis le début de la phase de préparation à la Coupe interdistricts.

Encore merci à THIBAUT G. et ANTOINE H. qui ont très bien préparé ces matchs (logistique, analyse vidéo, cause-rie, échauffement collectif et Gardien de But...) et merci aussi aux autres collègues SEBASTIEN N., THOMAS D.T. et ANTONHY D., qui ont entièrement pris part à l'encadrement de la sélection durant la phase de préparation.

Même si nous finissons 6ème avec une seule défaite au tir au but après un match nul, et avec la meilleure attaque du tournoi, on retiendra principalement l'état d'esprit et l'envie de gagner de l'ensemble de l'équipe.

Tous nos remerciements aussi aux parents, aux éducateurs et autres accompagnateurs de club pour votre soutien, votre confiance et votre contribution.

Pour les joueurs non-retenus dans la sélection :

- Se servir de cette expérience pour continuer à progresser et ainsi rester dans le parcours de détection, initié par la Ligue et ses districts, la saison prochaine ;
- Bien entendu, poursuivre votre travail réalisé en club que ce soit à l'entraînement ou en compétition tout en gardant du plaisir à jouer et à vous entraîner, ce qui est indispensable pour favoriser votre progression ;
- L'ensemble du staff vous félicite pour votre engagement dans cette préparation de la sélection et tient à vous remercier pour toute la réelle énergie que vous y avez apportée.



Liste des joueurs de la sélection : joueurs nés en 2005 (x5 joueurs nés au 2nd semestre)

1-IHEB DAMS - 2-GEBRILAKAR JACKSON - 3-BADIS BELOUAT 4- HUGO BUDIN - 5- ROMAIN DE FREITAS - 6- SOHAN DJOUAHER - 7- MATYS GHADJATI - 8- EVAN GLENAT - 9- MICHAUD MATHEO - 10- MOUNIR MRAD - 11-MAXIME NOE - 12- DAMIEN PERNEY - 13- YOAN PORTE - 14 ERWIN RAMANOU - 15 CHRISTOPHE SEGUERA - 16 LOAN BESSON

Prochain stage pour les joueurs retenus après l'observation réalisée sur la Coupe Interdistricts :

Stage Régional Elite + Avenir du 18 au 19 janvier 2020 à Andrézieux : 48 joueurs.

PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE (P.P.F.)

Catégorie U13 (joueurs nés en 2007)

A l'attention de l'ensemble des responsables des catégories U13 !

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

Le District de l'Isère de Football informe les clubs, les parents et les joueurs que la Commission Technique organise une phase de détection départementale pour les licenciés nés en 2007. Cette action technique est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des **clubs participants au Championnat U13 de niveau D1 poule A, B et critérium**. Elle a pour objectif principal de retenir les meilleurs joueurs qui participeront au stage U13 des Espoirs du Foot organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes au mois d'avril. Ce tour de détection permettra aussi de communiquer auprès des jeunes joueurs présents, sur le concours d'entrée au pôle Espoirs garçons de notre Ligue.

La phase départementale se déroulera donc sur 2 sites, un sur le NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU et un sur le SUD ISERE au VERSOUD. Chaque club concerné inscrit 5 joueurs, qui seront convoqués à 13H30 sur leur site en fonction de la répartition proposée ci-dessous :

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019	
RDV : 13H30 - Début 14H00 -> Fin 16H30	
Site NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU Stade Collonge Avenue du Stade, 38080 L'Isle d'Abeau	Site SUD ISERE au VERSOUD Stade Philippe Agud 39 Rue Roger Frison-Roche, 38420 Le Versoud
BOURGOIN FC	SEYSSINET AC
VOIRON/MOIRANS	USVO GRENOBLE
VALLEE DU GUIERS	ST MARTIN D'HERES
TOUR ST CLAIR FC	MANIVAL ES
OL. NORD DAUPHINE	EYBENS OC
REVENTIN	GRENOBLE FOOT38
VEZERONCE H.	ST MARCELLIN O.
LA MURETTE US	SEYSSINS FC
2 ROCHERS FC	SUD ISERE
ESTRABLIN	ECHIROLLES FC
MOS 3R	VILLENEUVE AJA

EFFECTIF : 120 joueurs convoqués sur 2 sites, et 22 clubs représentés.

CONTENUS : rencontres à 8c8 sur terrain Foot à 8, chaque équipe joue au moins 3 matches.

Durée Match = 1 * 20min. (5 min. de repos entre les matchs)

ECHAUFFEMENT dirigé : Exercice de travail technique et perceptif ou Jeu de maîtrise collective du ballon

EVALUATION TECHNIQUE : Tests conduite de balle et/ou jonglerie (statique/en mouvement)

En cas de difficulté vous pouvez contacter directement les responsables de sites (coordonnées inscrites dans la convocation des joueurs). Dans la convocation à remettre aux joueurs proposés par votre club, se trouve l'autorisation parentale à remplir, signer et à ramener pour le Mercredi 20 novembre

Documents joints au dossier disponibles sur le site internet (<https://isere.fff.fr/simple/detection-u13-du-20-novembre-2019/>) :

Tableau Fiche Renseignements Joueurs pour l'inscription des 5 joueurs :

1 Gardien de But, 1 Défenseur, 1 Milieu, 1 Attaquant et 1 joueur au choix de l'éducateur

Convocation joueurs U13 (avec l'autorisation parentale)

Contact: DAVID CAZANOVE, Educateur Sportif District, [06.28.42.39.51](tel:06.28.42.39.51)/david.cazanove@isere.fff.fr

Responsables sites : Educateurs Commission Technique District

NORD ISERE : STEPHANE DOUBLET, [06.32.14.77.80](tel:06.32.14.77.80)/doublsets@hotmail.com

SUD ISERE : SEBASTIEN NAVAS [06.28.70.86.75](tel:06.28.70.86.75)/sebnavas@gmail.com

CERTIFICATION CFF4 LE 15 NOVEMBRE A SASSENAGE

Nom	Club D'inscription
ACHOURI Farés	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAYLE Christian	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BELBACHIR Tarik	A.S.VERSAU
BENAOUN Noureddine	F. C. CHARVIEU
BERBER Alisan	ISLE D'ABEAU F.C.
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
CHEBBI Armel	AUESC BAJATIERE
DE JESUS Thierry excusé	FC LIERS
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DUCAROUGE Mikael	AUESC BAJATIERE
FINET Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
FRANCE Patrick	ST SIMEON BRESSIEUX
GALLOIS Quentin excusé	A.S.L. ST CASSIEN
GHAFIR Amina	A. S. DU GRESIVAUDAN
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
OGBI Kamel excusé	C.S. VOREPPE
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET
PERRIN Sebastien	L.C.A. FOOT 38
PION Benjamin excusé	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
POLICAND Christophe	CS VOREPPE
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
ROSA David	O. ST MARCELLIN
TINOUCHE Bilel	ISLE D'ABEAU F.C.



FORMATION CFF4 - Module-Le projet associatif- LES 28 ET 29 NOVEMBRE

Liste des inscrits :

Nom	Club
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BONDOUX PERRIN Jonas	GRENOBLE FOOT 38
BOUICH Loris	F.C. COTE SAINT ANDRE
BOURBIA Mounir	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CORTELL Christophe	O. NORD DAUPHINE
DE HARO Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DONOSO Marcelo	O.C. D'EYBENS
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
KEITA Ibrahima	U.S. LA MURETTE
LE GALL Guillaume	F.C. SUD ISERE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
PERRIER Remi	U.S. LA MURETTE
RAIMO Jean Luc	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS
ROTHIER Jeremy	A. S. DU GRESIVAUDAN
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE

CERTIFICATION CFFI 4 DECEMBRE 2019 COUR ET BUIS

Liste des inscrits

Nom	Club d'inscription
ABEL Alyssia	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
AKERKEDDOU Jamal	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BARON Anthony	U. S. BEAUVOIR ROYAS
BELKADI Kayer	O.C. D'EYBENS
BENABOURA Havid	C.S. VOREPPE
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
JACQUET Aubin	U.S. CORBELIN
LAVOREL Robin	O. ST MARCELLIN
MUREDDU Jawad	AS CESSIEU
PTASIK Vincent	VALLEE DU GUIERS F.C.
ROSSI David	U. S. BEAUVOIR ROYAS
ROSTAING Anthony	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
SALEM Yannis	F.C. PONT DE CLAI
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
VECAT Frederic	UOP
ZAWOL Ludovic	UOP

FORMATION CFF2 2-3 ET 5-6 DECEMBRE 2019 A REVENTIN

Liste éducateurs inscrits

Nom	Club d'inscription
ABEL Alyssia	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
ALLEX BILLAUD Bryce	ECBF
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AOURAGH Mustapha	MISTRAL F.C. GRENOBLE
BELKADI Kayer	O.C. D'EYBENS
BERNARD COLOMBAT Severine	A.S. CESSIEU
BOUCHET FOUILLET Floran	F.C. CROLLES BERNIN
CHAPERON Stephane	A.S. DE FONTAINE
COMBE Eddy	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DO NASCIMENTO Gaetan	F.C. SUD ISERE
FERNANDES Carlos	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GIPPET Patrice	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GUETAZ Malorie	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
JOVANOVIC Ivan	O.C. D'EYBENS
LAVOREL Robin	O. ST MARCELLIN
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
LHENRY Herve	GRENOBLE FOOT 38
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
MUREDDU Jawad	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS
REYMOND Florian	F.C. CROLLES BERNIN
ROJON Maxence	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
SAUNIER Kevin	A.S. CESSIEU
SEROUR David	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
TEDESCO Sauveur	F.C. SEYSSINS
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
VITTER Charlene	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
VITTER Jérôme	F.C. ST MARTIN D'URIAGE



CERTIFICATION CFFI 11 DECEMBRE 2019 MISTRAL

Liste des inscrits :

Nom	Club d'inscription
AHAMADA Hachim	F.C. PONT DE CLAIX
BAH Mamadou Saliou	A.S. GRENOBLE DAUPHINE
BONARDI Frédéric	CLAIX
BONNET Tanguy	A. S. VER SAU
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KEITA Ibrahima	U.S. LA MURETTE
KHIAL Amenay	A.S. DE FONTAINE
LAVOREL Robin	O. ST MARCELLIN
OGBI Yanis	C.S. VOREPPE
PAWIK Remi	U.S. SASSENAGEOISE F.
RABATEL Alexis	L.C.A. FOOT 38
RIVAL Kevin	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
SENSRI Ismail	F.C. D'ECHIROLLES
TURINO Johanne	VEZERONCE

FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale	1^{ère} Inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10

<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p>	<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations) par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification</p> <p>Maximum : 3 éducateurs par club</p> <p>Retour rapport stage : J-10</p>
---	--

INFO

- **Les sessions de formations et les certifications jusqu'à FIN AVRIL 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent**

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

- **INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLÉMENTAIRES)**

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS – MOREL FREDERIC

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr



Courriers envoyés :

MAIRIE : CHATTE

LAURA FOOT : CRTIS (Cist Eclairage CHATTE)

Courriers reçus :

MAIRIE : REVENTIN VAUGRIS

CLUBS :

DELEGUES: ARGOGUES – ST JOSPH de RIVIERE – TULLINS – VALLEE DE LA GRESSE (LE GUA)

Demande d'Avis Préalable: ST MARCELLIN (en cours) – SEPTEME (en cours) – LA COTE ST ANDRE (en cours).

Confirmation de classement à prévoir:

Eclairage : – ST SAUVEUR

Installation Sportive : ST GEORGES DE COMMIERS – ST MARCELLIN - ROCHE

Dérogations : - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020.

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.

Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

Club **ASP BOURGOIN**, peut utiliser l'installation sportive de « **PRE-POMMIER -2** » Installation en cours de classement au niveau 5SYE. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le **club organisateur** doit prévoir la sécurité des joueurs lors du trajet aux sanitaires (extérieur).

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers : SEPTÈME – ST MARTIN D'HERES

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Équipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**). De prendre contact avec la Commission FFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FFA**.

Avis préalables :

[Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)

[Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FFA le document suivant :



Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISÈRE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrative-ment incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.